

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2010

DÉLIBÉRATION n°2010- 094

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	27
Date de convocation :	
02 décembre 2009	

L'an deux mille dix, le 09 décembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Pierre CLOT, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Jean Marc BRUEL

Représentés : Joaquin TORRES par Yves PICHON, Pierre TERRAES par Catherine LE BAS, Angèle ABBATTISTA par Michelle LAPRESA, Hervé POTHIER DENIS par Frédéric CALVO, Isabelle GULGLIELMO par Stéphanie COLPIN, Sophie FAUCON BIGUET par Mireille PERINEL, Florence LOMBARD par Jean Marc BRUEL, Maud BLANCHARD par André CONVERT

Absents : Christian GROS, Jérôme MAGNIN

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M Pierre CLOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : EDUCATION – CENTRE DE LOISIRS - Tarification du centre de loisirs Enfance Quaix en Chartreuse – Participation de la commune

La ville de Saint Martin Le Vinoux souhaite adopter en 2010 un système de tarification pour le centre de loisirs enfance de Quaix en Chartreuse, Centre de Loisirs géré par l'association familiale de Saint Egrève.

Ce système de tarification est basé sur le quotient Caf et évite ainsi les effets de seuil. Les tarifs sont progressifs et un coefficient multiplicateur est appliqué à chaque quotient Caf.

Ainsi pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 2 septembre 2010, la tarification de l'accueil se fait par la multiplication entre le quotient Caf et un coefficient multiplicateur de 0,0170. Les tarifs sont compris entre 4.90 € pour les quotients inférieurs ou égaux à 288 et 21 € pour les quotients supérieurs ou égaux à 1235.

Il est rappelé que le coût moyen d'une journée au centre de loisirs de Quaix en Chartreuse est de 39 euros. La Caf participe à hauteur de 3,05 € par journée. L'association familiale, pour chaque journée, facture la famille à hauteur de son quotient Caf soit une participation comprise entre 4,90 € et 21 €. Le CCAS de Saint Martin le Vinoux apporte une aide à l'Association Familiale de Saint Egrève, en complément de la participation des familles et qui peut donc s'élever jusqu'à 16,10 €.

En conséquence il est proposé la répartition suivante :

Coût de revient d'une journée au centre de loisirs de Quaix : 39 €

Aide de la CAF : 3,05 €

Paiement des familles et complément selon quotient familial par le CCAS de SMV : 21 €

Reste à charge : 14,95 €

En conséquence, la Ville de SMV participera à hauteur de 14,95 € par journée pour les Saint Martiniers qui fréquentent le centre de Quaix

La participation par journée de la commune de Saint Martin Le Vinoux, après déduction des participations Caf, CCAS de Saint Martin Le Vinoux et familiales s'élèvera donc pour l'année 2010 à 14,95 €.

.../...

Le rapporteur entendu,
Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE la participation de la commune au Centre de Loisirs de Quaix en Chartreuse

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 13 décembre 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture le
et sa publication le

Le Maire

Yannik OLLIVIER